

N° 06

Séance du 06 avril 2021

OBJET :

**AVENANT AU  
MARCHÉ DE SUIVI  
ET ANIMATION DU  
PROGRAMME  
D'INTERET GÉNÉRAL  
(PIG)  
D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT PRIVÉ  
SUR LOIRE FOREZ  
AGGLOMÉRATION**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 6 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Olivier GAULIN, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Carole TAVITIAN, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, David SARRY par Michèle COMBE-MOULINS, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Christiane BAYET à Jean-Paul FORESTIER, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Colette FERRAND, Béatrice DAUPHIN à Olivier JOLY, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, René FRANÇON à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Christophe BAZILE, Alain LAURENDON à Nathalie LE GALL, Cécile MARRIETTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210406-20210406\_CC\_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2021



à Olivier GAULIN, François MATHEVET à Carole TAVITIAN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Bernard TRANCHANT à Philippe PEYRARD

**Absents excusés** : André GACHET, Christelle MASSON, Pascal ROCHE

**Secrétaire de séance** : GAY André

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	109
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat,

Vu la délibération n°03 du 20 mars 2018 approuvant la convention partenariale pour la mise en œuvre d'un Programme d'intérêt général à l'échelle de ses 88 communes (PIG à 88) pour une durée de 3 ans (2018-2021),

Vu l'arrêté préfectoral n° DT-18-0367 du 12 avril 2018 relatif au « Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre la précarité énergétique, d'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement et de lutte contre l'habitat dégradé ou indigne. » de Loire-Forez agglomération rendant exécutoire le dispositif du 26 avril 2018 au 30 avril 2021.

Considérant que l'amélioration de l'habitat du parc privé ancien reste une ambition forte pour les élus de Loire Forez agglomération.

Le programme local de l'habitat approuvé le 28/01/2020 a pour objectif, entre autres, d'apporter une réponse à l'ensemble des besoins pour favoriser les parcours résidentiels et moderniser/adapter le parc de logements existants.

Parmi les actions mises en place pour atteindre ces objectifs, l'action 14 du PLH « dispositif de reconquête et d'amélioration du parc privé : aide aux travaux d'amélioration de logements anciens », vise à renforcer l'accompagnement et le soutien aux propriétaires à ressources modestes. Pour cela, un dispositif opérationnel a été mis en place sur le territoire. Il s'agit du programme d'intérêt général (PIG).

Ce PIG permet aux ménages sous plafonds de ressources de bénéficier de subventions afin d'engager des travaux qui permettent d'améliorer leurs conditions de vie : rénovation thermique, adaptation à la vieillesse et au handicap, lutte contre l'habitat indigne.

Il s'adresse aux propriétaires occupants modestes et aux propriétaires bailleurs.

Il se décline en une convention partenariale associant les principaux acteurs de l'habitat : l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), Action Logement et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Ce dispositif opérationnel a débuté le 26 avril 2018, pour une période de 3 ans, prenant fin le 30 avril 2021.

Loire Forez agglomération a confié à la SOLIHA la gestion des permanences auprès du public et le montage des dossiers ANAH, dans le cadre d'un marché couvrant les 3 ans du dispositif.

Actuellement, l'objectif est de permettre la transition vers un nouveau dispositif qui semble nécessaire au regard des besoins croissants des habitants, et qui contribue à soutenir les politiques de l'agglomération, d'une part environnementale et d'autre part en faveur des centres bourgs/villes.

Des discussions ont été engagées avec l'Etat afin de prolonger le dispositif actuel jusqu'à la mise en place du nouveau PIG, en cours d'élaboration. L'allongement de la durée du PIG signé en 2018, implique la passation d'un avenant de prolongation du marché passé avec la SOLIHA de 5 mois soit jusqu'au 30 septembre 2021, et d'augmentation du montant de ce marché à hauteur de 24 200 €, représentant 10 % du montant initial (242 000 €). Cet avenant permet d'évaluer la poursuite du marché jusqu'au début de l'été.

Le budget prévisionnel voté en conseil communautaire couvre cette dépense, dans la mesure où il était prévu de financer le nouveau PIG à compter d'avril 2021. En effet, le programme local de l'habitat prévoit le financement d'un tel dispositif jusqu'en 2025.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au dit marché tel que présenté ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président à le signer.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- - approuve l'avenant n°1 au dit marché tel que présenté ci-dessus,
- - autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 06 avril 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture  
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*